

L'évolution de la fonction publique et des principes qui la régissent

Déclaration du groupe UNAF

La ministre de la fonction publique en remettant, le 26 octobre dernier, les insignes de Commandeur dans l'ordre national de la Légion d'honneur à Anicet Le Pors, père du statut des fonctionnaires, rappelait : « *La fonction publique telle que vous l'avez pensée à l'époque avait une vocation centrale : celle d'agir comme un puissant amortisseur social pour nos compatriotes. Je ne crois pas trahir votre approche en disant que la fonction publique est le patrimoine de ceux qui n'en ont pas. En cela, elle est nécessaire à la survie de notre modèle social.* »

L'avis s'inscrit dans ce sillon creusé il y a 30 ans pour tracer les pistes d'un nouvel élan d'une fonction publique toujours moderne et capable de s'adapter au service de l'intérêt général. Le groupe de l'UNAF tient à saluer le choix des rapporteurs de partir de ses missions pour répondre aux besoins de la société, aux besoins des familles qui vivent dans l'ensemble des territoires plutôt que s'enfermer dans une bataille des chiffres sur le nombre des fonctionnaires.

Parmi les recommandations, le groupe de l'UNAF tient à mettre l'accent sur certaines d'entre elles pour leur proximité avec ce que vivent les familles.

Il nous semble important que le périmètre des services publics puisse évoluer et s'ajuster aux besoins de nos concitoyens. En matière d'accueil de la petite enfance, la mission d'observation du Conseil national des services publics devrait envisager l'accueil du jeune enfant comme un moteur de l'égalité réelle entre les territoires et les familles ; en explorant les voies de la définition d'un schéma décentralisé pour adapter sa mise en œuvre au plus près des besoins des bassins de vie éventuellement avec d'autres acteurs, il veillerait à une juste répartition entre les territoires.

S'agissant du développement du numérique et de l'accessibilité aux services par le public, le groupe de l'UNAF tient à rappeler la nécessité de renforcer l'inclusion numérique. La recommandation, qui prend le soin de penser le maintien d'une relation directe avec l'usager pour une assistance de proximité est un point important pour que les services publics apportent une réponse de qualité tout particulièrement auprès des citoyens les plus éloignés du numérique. Mais il convient en parallèle et de façon urgente d'accélérer la généralisation du haut débit sur l'ensemble du territoire national.

Enfin, la conciliation des temps a été notée comme un point d'amélioration à rechercher. Pour le groupe de l'UNAF, toute mesure facilitant la conciliation vie professionnelle/vie familiale contribue certainement à la qualité de vie au travail. Le groupe de l'UNAF a voté l'avis.